

Commission de la **Formation** et historiques **Universitaire** | CFVU

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° 082-2024

Point 07.7

Point 07.7. de l'ordre du jour**Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 - Règles des régimes spéciaux d'études (RSE) - Faculté de psychologie****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, la Commission de la formation et de la vie universitaire adopte les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour les formations diplômantes.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2024-2025 de la Faculté de psychologie ont été adoptées par la CFVU le 02 juillet dernier.

Suite à un problème technique, les règles des régimes spéciaux d'études (RSE) n'avaient pas pu être validées. Ces règles RSE sont donc soumises à l'adoption de la CFVU lors de cette séance.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **règles des régimes spéciaux d'études (RSE) pour l'année universitaire 2024-2025 de la Faculté de psychologie.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de psychologie

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Castelljau

**Master 1 - Psychologie - Psychologue clinique
du développement normal, pathologique et des
apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement**

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans l'/ les élément(s) concerné(s).

Motivation de la dérogation :

Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Pour le parcours "Psychologue clinique du développement normal, pathologique et des apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement », l'assiduité est obligatoire en M1 dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et en M2 pour l'ensemble des enseignements (CM, TD, TP). La présence des étudiants aux unités d'enseignement (U.E.) est obligatoire. Un appel nominatif est procédé au début de chaque enseignement. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable du parcours. En cas d'absence, l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche).

Une demande d'autorisation d'absence pour un autre motif (e.g. activités sur le lieu de stage) peut être formulée par un(e) étudiant(e) auprès du responsable d'année du parcours concerné, au moins 7 jours ouvrés avant la date du ou des cours concerné(s). Une autorisation écrite et signée sera établie par le responsable d'année, si celui-ci accepte la demande de l'étudiant(e). Trois absences injustifiées au cours d'un semestre entraînent la non-validation de cette U.E., et donc du semestre. L'étudiant(e) pourra cependant se présenter aux examens des autres U.E.

Motivation de la règle additionnelle :

Ce parcours "Psychologue clinique du développement normal, pathologique et des apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement" requiert une compréhension approfondie et une application pratique des connaissances théoriques, particulièrement dans des contextes cliniques variés. La présence obligatoire aux enseignements magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) garantit que les étudiants acquièrent les compétences théoriques et pratiques essentielles et reçoivent un encadrement adéquat pour leurs futures fonctions

de psychologues cliniciens. Cette assiduité stricte prépare les étudiants aux exigences professionnelles qu'ils rencontreront dans leur carrière, où la régularité et l'engagement sont cruciaux. Cela reflète la rigueur et la discipline nécessaires pour exercer en tant que psychologue clinicien, où l'absence et/ou le manque de participation active pourrait avoir des conséquences directes sur le bien-être des patients. Les interactions régulières avec les enseignants et les pairs dans les CM, TD et TP sont essentielles pour discuter des cas cliniques, partager des expériences, et développer des compétences de diagnostic et d'intervention. Ces interactions pédagogiques ne peuvent être remplacées par un simple apprentissage théorique. Ainsi, les règles d'assiduité plus strictes sont nécessaires pour assurer la qualité de la formation et la préparation adéquate des étudiants aux responsabilités professionnelles qu'ils assumeront après l'obtention de leur diplôme.

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la règle additionnelle :

Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Compensation

En Master de Psychologie Clinique du Développement normal, pathologique et des Apprentissages (PCDA), par exception à l'alinéa précédent, en 1^{ère} année de master, une note inférieure à 10 sur 20 au rapport de stage clinique dans le cadre de l'UE « Stage en institution, supervision et outils du psychologue », évaluée au second semestre, ou à l'UE « Projet de recherche - 2 » (semestre 2) ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire. De même, en 2^{ème} année de master, une note inférieure à 10 sur 20 à l'UE « Stage professionnalisant et supervision », évaluée au semestre 4, ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la règle additionnelle :

Ces éléments constituant tout ou partie des 3 UE concernées relèvent de l'acquisition de connaissances et compétences fondamentales dans le cadre de la formation du psychologue clinicien, et le diplôme de master ne saurait être obtenu par compensation sans que l'étudiant n'ait démontré à travers elles ses capacités, requises d'une part pour la poursuite de son cursus en 2^{ème} année de master et, d'autre part pour la validation des 2 années de master et l'obtention du titre de psychologue. Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 7

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE		Développement précoce	6	2		CT	CM 38						
							TD 4						
							Ecrit	CT	ET	2h00			
UE		Développement et Troubles des Grandes Fonctions Cognitives	6	2		CT	CM 38						
							TD 4						
							Ecrit	CT	ET	2h00	2		
							Oral	CC	EO	0h15	1		
UE		Estime de soi, développement émotionnel et attachement	3	1		CT	CM 24						
							Ecrit	CT	ET	2h00			
UE		TCC et âges de la vie	3	1		CT	CM 22						
							TD 4						
							Ecrit	CT	ET	1h30	1,5		
							Dossier	CC	PE		0,5		
UE		Statistiques en psychologie	3	1		CT	CM 8						
							TD 12						
							Ecrit 1	CC	ET	0h45	1		
							Ecrit 2	CC	ET	1h30	2		
UE		Projet de Recherche - 1	3	1		CT	TD 36						
							Oral	CC	EO	0h20	1		
							Ecrit	CC	ET	1h30	1		
UE		Psychological insight into social issues and challenges -1	3	1		CT	CM 8						
							TD 8						
							Oral	CC	EO	0h20	1		
							Ecrit	CC	ET	1h30	1		
UE		Insertion professionnelle	3	1		CT	TD 20						
							Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences	CC	PE		1		
							Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences						
							Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle	CC	EO	0h05	1		
							Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle avec un support LinkedIn						

Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 8

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Projet de recherche - 2	6	2		CT	TD 72	Mémoire de recherche	CC	MS		2	10	
								Soutenance	CC	S	0h20	1		
UE		Stage en institution, supervision et outils du psychologue	9	3		CT	TD 76	Rapport de stage	CC	PE		2	10	
								Dossier en lien avec les enseignements outils du psychologue	CC	PE		1		
UE		Langage, éducation scolaire et troubles des apprentissages	6	2		CT	CM 42							
							TD 6	Ecrit 1	CC	ET	1h30	1		
UE		Vieillessement – aspects cognitifs, neuropsychologiques et sociaux.	3	1		CT	CM 24	Ecrit 2	CT	ET	2h00	1		
								Ecrit	CT	ET	2h00			
UE		Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 1	3	1		CT	CM 20	Dossier	CC	PE		1		
							TD 6	Ecrit	CC	ET	2h00	2		
UE		UE Optionnelle S2				CT								
		Choisir 1 élément(s)												
UE		Neuropsychologie des addictions	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00	1		
UE		TCC des troubles neuropsychologiques	3	1		CT	TD 36	Ecrit	CT	ET	1h30			
UE		Plasticité cérébrale	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00	1		
UE		Douleur et cognition	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00	1		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Master 1 - Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique - Psychopathologie, psychologie clinique et psychanalyse**Nombre d'inscriptions**

Ou, par délégation de signature de ce dernier, au directeur de la composante, voire au responsable du parcours après consultation du jury de diplôme.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte

Motivation de la règle additionnelle :
cf. Délibération CFVU février 2024

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits lorsque le choix est possible et de ses acquis

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation, ou le **responsable d'année peut mettre en place avec l'étudiant qui en fait la demande un contrat pédagogique.**

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en œuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

La demande d'un aménagement des études (RSE) doit être présentée avant le 30 septembre ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant la justifier. Une demande écrite argumentée est adressée au responsable de la formation (responsable d'année) accompagnée du formulaire de demande RSE disponible auprès de la gestionnaire de scolarité du Master.

Motivation de la dérogation :
Précision de la procédure

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validation d'acquis, les demandes de dispense sont présentées par l'étudiant avant le 30 septembre au responsable pédagogique de l'année

Modalités d'accès et de progression

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention **et le même parcours** à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

Motivation de la dérogation :

Introduction de la spécificité d'un parcours au sein d'une mention

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé par le jury à suivre et valider des éléments pédagogiques de la deuxième année.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Possibilité ouverte pour des étudiants qui ont validé le premier semestre du M1 et une partie du second semestre.

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors de stages. Le stage obligatoire prévu dans la formation du Master Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique et sa validation permettent de faire usage professionnel du titre de psychologue. Il est réglementé par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel.

L'étudiant concerné par l'interruption de son stage professionnel obligatoire doit impérativement contacter les personnes responsables de son stage. Ces derniers, en accord avec l'équipe pédagogique étudient la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint et le point suivant Compensation. Une note éliminatoire strictement inférieure à 10 sur 20 est instaurée pour le stage professionnel et le travail de recherche. Une signature obligatoire des attestations de stage et de validation du stage est instaurée dans les UE Stage professionnel 1 à 4.

Le jury devant lequel le stage professionnel ou le travail de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches ou un enseignant-chercheur.

Motivation de la dérogation :

Le stage obligatoire en M1 est de 192h réparties sur l'année universitaire dans les UE Stage professionnel 1 et 2. Le nombre d'heure de stage réalisé et déclaré dans l'attestation de stage doit être de 60h minimum au 31 janvier (1er semestre) et de 160h minimum au 15 mai (second semestre).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception des UE Stage professionnel 1 à 4 et des UE

Recherche 2 et 3. Dans ces UE, un élément obligatoire (signature des attestations de stage dans les UE Stage professionnel 1 et 3 et de validation du stage dans les UE Stage professionnel 2 et 4) ainsi qu'une note seuil de 10/20 pour le stage professionnel dans les UE Stage professionnel 2 et 4 sont instaurées. Une note seuil est également instaurée pour le travail de recherche dans les UE Recherche 2 et 3. Si l'attestation n'est pas signée et si la note seuil n'est pas atteinte, les notes ne se compensent pas entre elles, et l'étudiant est défaillant à l'UE et au semestre. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des notes éliminatoires et conséquences sur la compensation.

Au niveau du semestre : les notes des UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception des UE Stage professionnel 1 à 4 et des UE Recherche 2 et 3. Dans ces UE, une note seuil de 10/20 pour le rapport de stage et le travail de recherche et un élément éliminatoire (attestations de stage) sont instaurés. Si la note seuil n'est pas atteinte et si les attestations ne sont pas signées, les notes ne se compensent pas entre elles, et l'étudiant est défaillant au semestre.

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des notes éliminatoires et conséquences sur la compensation.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury en coordination avec l'enseignant responsable de l'UE. Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par le président du jury en coordination avec l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

La formation en Master ne propose aucune dispense (assiduité et d'examen). Avec le stage professionnel et dans leur articulation, les enseignements préparent à l'exercice de la profession de psychologue. Pour les mêmes raisons, une validation d'acquis antérieurs n'est pas appropriée à la formation des psychologues qui exige une centration sur les compétences essentielles à acquérir, abordées dans le cursus complet et dans une progression également nécessaire.

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 7

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		Structure psychique et psychopathologie 1/2	6	1		CT	CM 24								
							TD 20								
							TP 8								
							1 exposé oral de groupe sur le TD Etudes de cas en psychopathologie adulte	CC	EO	0h30	1				
1 épreuve écrite sur un CM tiré au sort parmi les deux	CT	ET	2h00	1											
UE		Structure psychique, psychopathologie et clinique 1/2	6	1		CT	CM 48								
1 épreuve écrite sur un CM tiré au sort parmi les quatre	CT	ET	2h00	1											
UE		Bilan dans une démarche clinique 1/3	6	1		CT	CM 16								
TP 34															
1 épreuve écrite sur le CM La notion d'intelligence	CT	ET	1h00	1											
2 dossiers : sur le TP Le Rorschach et le	2 CC	PE		1											
Évaluation 2 dossiers à rendre															
1 dossier sur le TP La démarche du bilan	CC	PE		1											
UE		Recherche 1/3	6	1		CT	CM 26								
TP 16															
Signature de la déclaration de la note de recherche (acquis / non acquis)	CC	A		0											
L'absence de ce document entraîne la défaillance de l'étudiant à cette UE															
1 écrit intermédiaire de recherche 1/2	CC	PE		1											
1 épreuve écrite sur un des CM Outils de la recherche tiré au sort parmi les trois	CT	ET	1h30	1											
UE		Stage professionnel 1/4	6	1		CT	CM 4								
TD 24															
TP 24															
Signature de l'attestation de stage (acquis/non acquis) L'absence de ce document entraîne la défaillance de l'étudiant à cette UE	CC	A		0											
(acquis/non acquis)															
L'absence du document entraîne la défaillance à cette UE et au semestre.															

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								1 écrit sur le stage évalué par le maître de stage	CC	PE			1	

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 8

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Structure psychique et psychopathologie 2/2	6	2		CT	TD 36	1 épreuve écrite portant sur un TD tiré au sort parmi les trois	CT	ET	2h00	1		
UE		Structure psychique, psychopathologie et clinique 2/2	3	1		CT	TD 36	1 épreuve écrite portant sur un TD tiré au sort parmi les trois	CT	ET	2h00	1		
UE		Recherche 2/3	6	3		CT	CM 9 TD 6 TP 10	Travail de recherche intermédiaire Écrit intermédiaire de recherche coeff 2 ; Soutenance coeff 1 1 épreuve écrite sur le CM Présentation de recherches	2 CC	MS	0h30	3	10	
UE		Stage professionnel 2/4	9	3		CT	CM 10 TP 46	Signature de l'attestation de validation de la 1ère partie du stage (acquis/non acquis). L'absence du document entraîne la défaillance à cette UE et à l'année (acquis/non acquis) L'absence du document entraîne la défaillance à cette UE et au semestre. Rapport de stage Note < 10 éliminatoire Note < 10 éliminatoire 1 oral sur le TP Entretien clinique	CC	A		0		
UE		Langue spécialisée 1/2	3	1		CT	TP 16	1 oral accompagne# d'un diaporama et rédaction d'un "abstract" en anglais.	CC	EO	0h15	1		
UE		UE Libre	3	1		CT		En fonction de l'option choisie	CC	A				

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
Nature d'ELP	
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Master 1 - Psychologie sociale, du travail
et des organisations - Psychologie
sociale, du travail et des organisations****Équivalences et validations d'acquis**

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, d'année, d'une ou plusieurs UE (compétences) ou élément(s) constitutif(s) d'UE (de compétences).

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

L'année, les UE (compétences) ou les éléments constitutifs d'une UE (compétence) ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, de l'année ou de l'UE (la compétence). En cas de dispense d'année, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes de la seule année effectuée à l'Université de Strasbourg.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence + il n'y a plus de semestres)

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE (la compétence) : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE (compétence) se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE (la compétence) est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

La non-acquisition (la compétence) entraîne la défaillance.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence)

Au niveau de l'année : les notes des UE (compétences) au sein d'une même année ne se compensent pas entre elles. L'année est validée si toutes les UE (compétences) qui la composent sont validées.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (pas de compensation entre les compétences)

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (non pertinent : il n'y a plus de semestres) Le paragraphe a été supprimé.

Capitalisation

Motivation de la dérogation :

Passage APC, (non pertinent dans le cadre d'une approche par compétence). Le paragraphe a été supprimé.

Motivation de la dérogation :

Passage APC, (non pertinent dans le cadre d'une approche par compétence). Le paragraphe a été supprimé.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des 2 années de Master, sans pondération des années. La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite de la première année de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes de la première année du Master.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres)

Jury

Le jury d'année se prononce sur la validation ou la non validation de l'année. Il se réunit à l'issue de l'année.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE (compétences) non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence)

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE (la compétence).

Un minimum de trois notes par UE (compétence) est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury où une épreuve de substitution est proposée. Si une UE (compétence) n'est évaluée que par des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE (compétence). Le président de jury en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.			
BLOC		Liste des compétences															
UE		1. S'approprier une problématique de recherche et mettre en oeuvre un protocole associé	24	24		CCI		Note Stéréotypes	EaC	A		1					
								Note Valeurs	EaC	A		1					
								Note Modèles psychologiques	EaC	A		1					
								Note Approche psychosociale du soi	EaC	A		1					
								Note Construire une problématique	EsC	A		2					
								Note Statistiques 1	EaC	A		2					
UE		2. Comprendre les applications possibles des concepts et théories en PSTO	6	6		CCI		Note Problématiques actuelles	EsC	A		1					
								Note Entreprise	EsC	A		1					
UE		3. Acquérir des connaissances spécialisées en psychologie sociale applicables à des situations de travail	18	18		CCI		Note Stéréotypes	EaC	A		1					
								Note Valeurs	EaC	A		1					
								Note Modèles psychologiques	EaC	A		1					
								Note Approche psychosociale du soi	EaC	A		1					
								Note Construire une problématique	EsC	A		1					
UE		4. Connaître les règles d'éthique et de déontologie liées au métier de psychologue et à la recherche	6	6		CCI		Note Problématiques actuelles du travail	EsC	A		1					
UE		5. Se familiariser avec les outils numériques et de communication	6	6		CCI		Note Problématiques actuelles	EsC	A		1					
								Note l'entreprise, son fonctionnement	EsC	A		1					
								Note Construire une problématique	EsC	A		1					

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
BLOC		Liste des matières				CCI										
Matière		Stéréotypes, préjugés et discrimination au travail				CCI	CM 12	Ecrit	EaC	ET	1h00					
Matière		Valeurs, motivation et sens au travail				CCI	CM 18	Ecrit	EaC	ET	1h00					
Matière		Les modèles psychologiques du risque				CCI	CM 18	Ecrit	EaC	ET	1h00					
Matière		Approche psychosociale du soi				CCI	CM 12	Ecrit	EaC	ET	1h00					
Matière		Problématiques actuelles du travail				CCI	CM 24	Ecrit	EsC	ET	1h00					
Matière		L'entreprise, son fonctionnement et l'intervention du psychologue				CCI	CM 12 TD 12	Ecrit Oral	EsC EsC	ET EO	0h30 0h30					
Matière		Construire une problématique de recherche (1)				CCI	TD 54	Mémoire	EsC	M						
Matière		Communication interne et externe				CCI	TD 18		EsC	Q						
Matière		Statistiques 1				CCI	TD 24	Ecrit	EaC	ET	2h00					
Matière		Accompagnement au projet professionnel				CCI	TD 24		EsC	Q						
Matière		Rapports hiérarchiques et pouvoir				CCI	CM 18	Ecrit	EaC	ET	1h00					
Matière		Evaluation des risques psycho-sociaux				CCI	CM 18	Ecrit	EsC	ET	1h30					
Matière		Changement et résistance au changement				CCI	CM 18	Ecrit	EsC	ET	1h30					
Matière		Management de la diversité				CCI	CM 12	Ecrit	EsC	ET	1h30					
Matière		Rythmes humains et organisation du travail				CCI	CM 12	Evaluation en situation professionnelle	EsC	EP						
Matière		Les régulations émotionnelles dans le monde du travail				CCI	CM 12	Ecrit	EaC	ET	1h00					
Matière		Réaliser une étude scientifique (1)				CCI	TD 48	Mémoire	EsC	MS						
Matière		Statistiques 2				CCI	TD 24	Ecrit	EaC	ET	2h00					
Matière		Informatique				CCI	TD 24	Ecrit	EsC	ET	2h00					
Matière		Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A						
Matière		Stage et accompagnement de la pratique professionnelle				CCI	TD 24	Rapport	EsC	R						

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
EP	Évaluation en situation professionnelle
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
MS	Mémoire avec soutenance
Q	Quitus Présence
R	Rapport écrit sans soutenance

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici : <https://unistra.fr/rse>

- **Aménagement des horaires d'enseignement** : L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.
- Un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride.
- **Dispense d'assiduité** : L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (cours magistraux et travaux dirigés) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.).
- **Attribution d'un régime long d'études** : L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études avec la possibilité d'effectuer deux inscriptions pour la première année de Master.
- **Dispense de contrôle continu** : L'étudiant peut bénéficier d'une dispense des épreuves de contrôle continu et ne participer qu'aux épreuves de contrôle terminal. Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu.

Motivation de la règle additionnelle :

Les aménagements proposés font partie de ceux proposés par l'Université de Strasbourg (<https://unistra.fr/rse>). Nous dispensons les étudiants en régime spécial d'étude de contrôle continu car nous n'appliquerons pas d'épreuves de substitution aux quelques épreuves continues de notre Master. Ces épreuves consistent principalement en des travaux de groupe sous la forme de présentations orales ou de la rédaction de rapports. En raison de la nature de ces épreuves, il n'est pas envisageable de trouver des épreuves finales individuelles équivalentes à celles proposées en groupe lors des contrôles continus.

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche et le mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

En Master Psychologie mention Neuropsychologie Cognitive Clinique, en 2ème année de Master semestre 4, une note strictement inférieure à 10 sur 20 à l'U.E. Rapport de Stage Professionnel (associé aux 500 heures de stage obligatoires) ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la dérogation :

Cette formation vise à former des psychologues cliniciens. L'évaluation des capacités de clinicien est essentielle et cruciale pour l'exercice de la profession. La validation du stage professionnalisant, qui est une composante clé du programme, assure que l'étudiant possède les compétences pratiques nécessaires. Par conséquent, une note strictement inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'UE Stage de la deuxième année de Master. Cette exigence garantit que les futurs diplômés ont démontré des compétences cliniques adéquates, indispensables à leur future pratique professionnelle

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception de l'UE Rapport de stage professionnel. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Evaluation ds connaissances	EsC	ET	2h00	1										
								Cours inversé	EsC	EO	2h00	2										
UE		Advanced Mechanisms of Neurodegeneration	3																			
								CM 8														
								TD 12														
Matière		Advanced Mechanisms of Neurodegeneration		3			CCI	Journal club: évaluation orale individuelle (1 par TD)	EsC	EO	0h20	1,5										
								Journal club: synthèse individuelle (1 par TD)	EsC	A		1,5										
UE		UE Optionnelle 3 S3		1			CT															
		Choisir 1 élément(s)																				
UE		Réhabilitation des troubles neuropsychologiques - Niveau 2	3	1			CT	CM 14														
								TD 16														
								Ecrit	CT	ET	2h30	1										
UE		Construire une problématique de recherche (2)	3	1			CT	Oral	CT	EO	0h25											
								Ne concerne que le Master Psychologie les 3 parcours														
Matière		Construire une problématique de recherche (2)					CCI	TD 36														
								Pour le Master 1 PSTO : Dossier	EsC	PE												
								Pour le Master TCC et DEV : Oram	EsC	EO	0h15											
UE		Time in Perception and Action 2	3	3			CCI	CM 18														
								TD 9														
								évaluation des connaissances	EsC	ET	2h00	1										
								Rapport technique	EsC	A		1										
								Analyse d'article	EsC	EO	0h30	1										
Matière		Mechanisms of Neurodegeneration 2		3			CCI	CM 17														
								TD 6														
								question de synthèse	EaC	ET	1h00	2										
								participation et assiduité aux TD	EsC	A		1										
UE		Pain from Bench to bedside	3	3			CCI	CI 30														
								CC1 - connaissances de cours et analyse de documents	EsC	ET	1h00	2										
								CC2 - présentation de projet clinique avec état de l'art et méthodologie	EsC	EO	0h20	1										

Semestre 4

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 10

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Rapport de Stage professionnel (associé aux 500 heures de stage obligatoires)	15	5		CT	TD 50	Rapport de stage	CT	RS		1	10	
								Oral	CT	S	0h30	3		
UE		Mémoire de recherche (réalisé dans le cadre du stage obligatoire de 500 heures)	15	5		CT	CM 25							
							TD 20							
								Oral	CT	S	0h30	3		
								Mémoire de recherche	CT	MS		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
RS	Rapport écrit avec soutenance
S	Soutenance

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici : <https://unistra.fr/rse>

- **Aménagement des horaires d'enseignement** : L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.
- Un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride.
- **Dispense d'assiduité** : L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (cours magistraux et travaux dirigés) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.).
- **Attribution d'un régime long d'études** : L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études avec la possibilité d'effectuer deux inscriptions pour la première année de Master.
- **Dispense de contrôle continu** : L'étudiant peut bénéficier d'une dispense des épreuves

de contrôle continu et ne participer qu'aux épreuves de contrôle terminal. Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu.

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Motivation de la règle additionnelle :

Les aménagements proposés font partie de ceux proposés par l'Université de Strasbourg (<https://unistra.fr/rse>). Nous dispensons les étudiants en régime spécial d'étude de contrôle continu car nous n'appliquerons pas d'épreuves de substitution aux quelques épreuves continues de notre Master. Ces épreuves consistent principalement en des travaux de groupe sous la forme de présentations orales ou de la rédaction de rapports. En raison de la nature de

ces épreuves, il n'est pas envisageable de trouver des épreuves finales individuelles équivalentes à celles proposées en groupe lors des contrôles continus.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

La présence des étudiants aux unités d'enseignements (U.E.) est obligatoire. Un appel nominatif est procédé au début de chaque enseignement. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable du parcours.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Ces dérogations permettent d'une part de s'ajuster à la difficulté de concilier l'enseignement et certaines contraintes relatives à la disponibilité des lieux de stage. Il convient par ailleurs d'informer les étudiants des modalités d'évaluation de l'assiduité et des sanctions pouvant découler des absences non justifiées

Une demande d'autorisation d'absence pour un autre motif (e.g. activités sur le lieu de stage) peut être formulée par un(e) étudiant(e) auprès du responsable d'année du parcours concerné, au moins 7 jours ouvrés avant la date du ou des cours concerné(s). Une autorisation écrite et signée sera établie par le responsable d'année, si celui accepte la demande de l'étudiant(e).

Pour chaque absence non justifiée à une U.E., un demi-point (i.e. -0,5/20) est retiré à la moyenne de l'UE correspondante pour chacune des heures d'enseignement non suivies.

Motivation de la règle additionnelle :

Ces dérogations permettent d'une part de s'ajuster à la difficulté de concilier l'enseignement et certaines contraintes relatives à la disponibilité des lieux de stage. Il convient par ailleurs d'informer les étudiants des modalités d'évaluation de l'assiduité et des sanctions pouvant découler des absences non justifiées

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la règle additionnelle :

il convient ici de préciser ce point au lecteur

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire à l'exception de l'UE Stage professionnalisant et supervision. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

En Master Psychologie mention Psychologie clinique en thérapie comportementale et cognitive, en 2ème année de Master semestre 4, une note strictement inférieure à 10 sur 20 à l'U.E. « Stage Professionnalisant et supervision » ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette formation vise à former des psychologues cliniciens. L'évaluation des capacités de clinicien est essentielle et cruciale pour l'exercice de la profession. La validation du stage professionnalisant, qui est une composante clé du programme, assure que l'étudiant possède les compétences pratiques nécessaires. Par conséquent, une note strictement inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'UE Stage de la deuxième année de Master. Cette exigence garantit que les futurs diplômés ont démontré des compétences cliniques adéquates, indispensables à leur future pratique professionnelle.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Semestre 3

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 9

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		Méthodologies et techniques stratégiques en TCC (Niveau 2)	3	1		CT	CM 10	Ecrit	CT	ET	1h30	1,5				
							TD 15									
							Oral								CC	EO
UE		TCC de la schizophrénie et du trouble bipolaire	3	1		CT	CM 16	Ecrit	CT	ET	1h30					
							TD 12									
UE		TCC de la dépression	3	1		CT	CM 16	Ecrit	CT	ET	1h30					
							TD 12									
UE		Personnalité et schéma en TCC	3	1		CT	CM 18	Contrôle terminal écrit	CT	ET	1h30					
							TD 9									
UE		TCC des troubles du comportement alimentaire et addictif	3	1		CT	CM 12	Ecrit	CT	ET	1h30					
							TD 18									
UE		Liens familiaux : approche TCC et systémique	3	1		CT	CM 12	Ecrit	CT	ET	1h30					
							TD 18									
UE		CBT models and their clinical application (Niveau 2)	3	1		CT	CM 4	Ecrit	CT	ET	1h30	1				
							TD 30									
							Présentation orale								CC	EO
UE		TCC centrée sur l'émotion (Niveau 2)	6	2		CT	CM 26	Ecrit	CT	ET	1h30	1,5				
							TD 26									
							Dossier								CC	PE
UE		UE Optionnelle S3				CT										
		Choisir 1 élément(s)														
UE		Psychopathologie du Nourrisson et de la périnatalité	3	1		CT	CM 20	Ecrit	CT	ET	2h00					
							TD 6									
UE		Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 2	3	1		CT	CM 20	Dossier	CC	PE		1				
							TD 6									
							Ecrit								CC	ET
UE		Construire une problématique de recherche (2)	3	1		CT										
Matière		Construire une problématique de recherche (2)				CCI	TD 36	Pour le Master 1 PSTO : Dossier	EsC	PE						
							Pour le Master TCC et DEV : Oram								EsC	EO

Semestre 4

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 10

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Stage Professionnalisant et supervision	30	10		CT	TD 96	Mémoire	CT	PE		2		
								Rapport de stage	CT	PE		1		
								Soutenance orale						
								soutenance orale du mémoire incluant une présentation et une séance de questions du jury	CT	EO	0h25	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

**Master 2 - Psychologie - Psychologue clinique
du développement normal, pathologique et des
apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement**

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici : <https://unistra.fr/rse>

Aménagement des horaires d'enseignement : L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD

- Un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride.
- **Dispense d'assiduité :** L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (cours magistraux et travaux dirigés) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.).
- **Attribution d'un régime long d'études :** L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études avec la possibilité d'effectuer deux inscriptions pour la première année de Master.

Dispense de contrôle continu : L'étudiant peut bénéficier d'une dispense des épreuves de contrôle continu et ne participer qu'aux épreuves de contrôle terminal. Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu

Motivation de la règle additionnelle :

Les aménagements proposés font partie de ceux proposés par l'Université de Strasbourg (<https://unistra.fr/rse>). Nous dispensons les étudiants en régime spécial d'étude de contrôle continu car nous n'appliquerons pas d'épreuves de substitution aux quelques épreuves continues de notre Master. Ces épreuves consistent principalement en des travaux de groupe sous la forme de présentations orales ou de la rédaction de rapports. En raison de la nature de ces épreuves, il n'est pas envisageable de trouver des épreuves finales individuelles équivalentes à celles proposées en groupe lors des contrôles continus.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans l'/ les élément(s) concerné(s).

Motivation de la dérogation :

Il convient ici de préciser ce point au lecteur

Pour le parcours "Psychologue clinique du développement normal, pathologique et des apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement », l'assiduité est obligatoire en M1 dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et en M2 pour l'ensemble des enseignements (CM, TD, TP). La présence des étudiants aux unités d'enseignement (U.E.) est obligatoire. Un appel nominatif est procédé au début de chaque enseignement. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable du parcours. En cas d'absence, l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche).

Une demande d'autorisation d'absence pour un autre motif (e.g. activités sur le lieu de stage) peut être formulée par un(e) étudiant(e) auprès du responsable d'année du parcours concerné, au moins 7 jours ouvrés avant la date du ou des cours concerné(s). Une autorisation écrite et signée sera établie par le responsable d'année, si celui-ci accepte la demande de l'étudiant(e). Trois absences injustifiées au cours d'un semestre entraînent la non-validation de cette U.E., et donc du semestre. L'étudiant(e) pourra cependant se présenter aux examens des autres U.E.

Motivation de la règle additionnelle :

Ce parcours "Psychologue clinique du développement normal, pathologique et des apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement" requiert une compréhension approfondie et une application pratique des connaissances théoriques, particulièrement dans des contextes cliniques variés. La présence obligatoire aux enseignements magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) garantit que les étudiants acquièrent les compétences théoriques et pratiques essentielles et reçoivent un encadrement adéquat pour leurs futures fonctions de psychologues cliniciens. Cette assiduité stricte prépare les étudiants aux exigences professionnelles qu'ils rencontreront dans leur carrière, où la régularité et l'engagement sont cruciaux. Cela reflète la rigueur et la discipline nécessaires pour exercer en tant que psychologue clinicien, où l'absence ou le manque de participation active pourrait avoir des conséquences directes sur le bien-être des patients. Les interactions régulières avec les enseignants et les pairs dans les CM, TD et TP sont essentielles pour discuter des cas cliniques, partager des expériences, et développer des compétences de diagnostic et d'intervention. Ces interactions pédagogiques ne peuvent être remplacées par un simple apprentissage théorique. Ainsi, les règles d'assiduité plus strictes sont nécessaires pour assurer la qualité de la formation et la préparation adéquate des étudiants aux responsabilités professionnelles qu'ils assumeront après l'obtention de leur diplôme.

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la règle additionnelle :

Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Compensation

En Master de Psychologie Clinique du Développement normal, pathologique et des Apprentissages (PCDA), par exception à l'alinéa précédent, en 1^{ère} année de master, une note inférieure à 10 sur 20 au rapport de stage clinique dans le cadre de l'UE « Stage en institution, supervision et outils du psychologue », évaluée au second semestre,

ou à l'UE « Projet de recherche - 2 » (semestre 2) ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire. De même, en 2^{ème} année de master, une note inférieure à 10 sur 20 à l'UE « Stage professionnalisant et supervision », évaluée au semestre 4, ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la règle additionnelle :

Ces éléments constituant tout ou partie des 3 UE concernées relèvent de l'acquisition de connaissances et compétences fondamentales dans le cadre de la formation du psychologue clinicien, et le diplôme de master ne saurait être obtenu par compensation sans que l'étudiant n'ait démontré à travers elles ses capacités, requises d'une part pour la poursuite de son cursus en 2^{ème} année de master et, d'autre part pour la validation des 2 années de master et l'obtention du titre de psychologue. Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Semestre 3

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 9

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Psychopathologie du Nourrisson et de la périnatalité	3	1		CT	CM 20	Ecrit	CT	ET	2h00			
							TD 6							
UE		Psychologie et Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent	3	1		CT	CM 20	Ecrit	CT	ET	2h00			
							TD 6							
UE		Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 2	3	1		CT	CM 20	Dossier	CC	PE	1			
							TD 6							
UE		Psychologie et Psychopathologie de la personne âgée	6	2		CT	CM 40	Ecrit	CT	ET	2h00			
							TD 12							
UE		Enfant, Famille, Parentalité	3	1		CT	CM 18	Dossier	CT	PE				
							TD 10							
UE		Pratiques Professionnelles	6	2		CT	CM 36	Dossier	CT	PE				
							TD 20							
UE		Psychological insight into social issues and challenges -2	3	1		CT	CM 8	Oral	CC	EO	0h20	1		
							TD 8							
UE		UE Optionnelle S3				CT								
Choisir 1 élément(s)														
UE		TCC des troubles du comportement alimentaire et addictif	3	1		CT	CM 12	Ecrit	CT	ET	1h30			
							TD 18							
UE		Neuropsychologie des troubles psychiatriques	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00	1		
							TD 10							
UE		Liens familiaux : approche TCC et systémique	3	1		CT	CM 12	Ecrit	CT	ET	1h30			
							TD 18							
UE		Construire une problématique de recherche (2)	3	1		CT	Oral	Ne concerne que le Master mention Psychologie ainsi que les 3 parcours	CT	EO	0h25			
Matière		Construire une problématique de recherche (2)				CCI	TD 36	Pour le Master 1 PSTO : Dossier	EsC	PE				
								Pour le Master TCC et DEV : Oram	EsC	EO	0h15			

Semestre 4

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 10

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	UE	Stage Professionnalisant et supervision	30	10		CT	TD 110								
								Mémoire							
								rédaction d'un rapport de stage et d'un mémoire de recherche appliquée	CT	RS			2	10	
								Soutenance	CT	S	0h25		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
RS	Rapport écrit avec soutenance
S	Soutenance

**Master 2 - Psychologie : psychopathologie
clinique psychanalytique - Psychopathologie,
psychologie clinique et psychanalyse****Nombre d'inscriptions**

Ou, par délégation de signature de ce dernier, au directeur de la composante, voire au responsable du parcours après consultation du jury de diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :
cf. Délibération CFVU février 2024

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits lorsque le choix est possible et de ses acquis.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable responsable d'année peut mettre en place avec l'étudiant qui en fait la demande un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en œuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants souhaitant bénéficier du statut particulier permettant l'aménagement des études doivent présenter *avant le 30 septembre* ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études une demande écrite dûment justifiée auprès du responsable de la formation (responsable d'année) et remplir la demande de RSE.

Motivation de la dérogation :
Précision de la procédure

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validation d'acquis, les demandes de dispense sont présentées par l'étudiant avant le 30 septembre au responsable pédagogique de l'année.

Modalités d'accès et de progression

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention et le même parcours à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

Motivation de la dérogation :

Introduction de la spécificité d'un parcours au sein d'une mention

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé par le jury à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Possibilité ouverte pour des étudiants qui ont validé le premier semestre du M1 et une partie du second semestre.

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors de stages. Le stage obligatoire prévu dans la formation du Master Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique et sa validation permettent de faire usage professionnel du titre de psychologue. Il est réglementé par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel.

L'étudiant concerné par l'interruption de son stage professionnel obligatoire doit impérativement contacter les personnes responsables de son stage. Ces derniers, en accord avec l'équipe pédagogique étudient la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Le stage obligatoire en M2 est de 384h réparties sur l'année universitaire dans les UE Stage professionnel 3 et 4. Le nombre d'heure de stage réalisé et déclaré dans l'attestation de stage doit être de 120h minimum au 31 janvier (1er semestre) et de 320h minimum au 15 mai (second semestre).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint et le point suivant Compensation. Une note éliminatoire strictement inférieure à 10 sur 20 est instaurée pour le stage professionnel et le travail de recherche. Une signature obligatoire des attestations de stage et de validation du stage est instaurée dans les UE Stage professionnel 1 à 4.

Le jury devant lequel le stage professionnel ou le travail de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches ou un enseignant-chercheur.

Motivation de la dérogation :

Le stage obligatoire en M2 est de 384h réparties sur l'année universitaire dans les UE Stage professionnel 3 et 4. Le nombre d'heure de stage réalisé et déclaré dans l'attestation de stage doit être de 120h minimum au 31 janvier (1er semestre) et de 320h minimum au 15 mai (second semestre).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception des UE Stage professionnel 1 à 4 et des UE Recherche 2 et 3. Dans ces UE, un élément obligatoire (signature des attestations de stage dans les UE Stage professionnel 1 et 3 et de validation du stage dans les UE Stage professionnel 2 et 4) ainsi qu'une note seuil de 10/20 pour le stage professionnel dans les UE Stage professionnel 2 et 4 sont instaurées. Une note seuil est également instaurée pour le travail de recherche dans les UE Recherche 2 et 3. Si l'attestation n'est pas signée et si la note seuil n'est pas atteinte, les notes ne se compensent pas entre elles, et l'étudiant est défaillant à l'UE et au semestre. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des notes éliminatoires et conséquences sur la compensation.

Au niveau du semestre : les notes des UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception des UE Stage professionnel 1 à 4 et des UE Recherche 2 et 3. Dans ces UE, une note seuil de 10/20 pour le rapport de stage et le travail de recherche et un élément éliminatoire (attestations de stage) sont instaurés. Si la note seuil n'est pas atteinte et si les attestations ne sont pas signées, les notes ne se compensent pas entre elles, et l'étudiant est défaillant au semestre.

"Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20."

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des notes éliminatoires et conséquences sur la compensation.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury en coordination avec l'enseignant responsable de l'UE. Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée.

L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par le président du jury en coordination avec l'enseignant responsable de l'épreuve, qui en définit les modalités.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

La formation en Master ne propose aucune dispense (assiduité et d'examen). Avec le stage professionnel et dans leur articulation, les enseignements préparent à l'exercice de la profession de psychologue. Pour les mêmes raisons, une validation d'acquis antérieurs n'est pas appropriée à la formation des psychologues qui exige une centration sur les compétences essentielles à acquérir, abordées dans le cursus complet et dans une progression également nécessaire.

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 9

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Souffrances psychiques et somatiques	9	3		CT	CM 70	1 épreuve écrite portant sur deux des CM tirés au sort parmi les cinq	CT	ET	4h00	1		
UE		Pratique clinique psychanalytique	3	1		CT	CM 24	2 dossiers (1 pour chaque CM)	2 CC	PE		1		
UE		Bilan dans une démarche clinique 2/3	3	1		CT	CM 6 TP 18	1 dossier	CT	PE		1		
UE		Clinique du lien social et familial	3	1		CT	CM 24	1 épreuve écrite	CT	ET	3h00	1		
UE		Stage Professionnel 3/4	9	2		CT	CM 12 TP 24	Signature de l'attestation de stage (acquis/non acquis) L'absence de ce document entraîne la défaillance de l'étudiant à cette UE (acquis/non acquis) L'absence du document entraîne la défaillance à cette UE et au semestre. 1 écrit sur le stage évalué par le maître de stage 1 dossier sur le CM Ethique et déontologie	CC	A				
UE		Langue Spécialisée 2/2	3	1		CT	TP 16	1 exposé oral	CC	EO	0h30	1		

Semestre 4

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 10

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							TD 24						
							TP 16						
UE		Stage professionnel 4/4	12	3		CT		Signature de l'attestation de validation de la 2ème partie du stage (acquis/non acquis) CC A 0					
								L'absence du document entraîne la défaillance à cette UE et au semestre.					
								Stage professionnel Rapport coeff 2 ; Soutenance coeff 1 2 CC RS 0h45 1 10					
UE		Bilan dans une démarche clinique 3/3	3	1		CT	CM 12						
							TP 10						
								1 dossier sur le TP CT PE 1					
								1 épreuve écrite sur le CM CT ET 2h00 1					
UE		Recherche 3/3	6	3		CT	TP 12						
								Travail de recherche Mémoire coeff 2 ; 2 CC MS 0h30 1 10					
								Soutenance coeff 1					
UE		Insertion professionnelle	3				CM 4						
							TD 8						
								TP 8					
UE		Spécialisation de la clinique 1/2	3	1		CT	TP 12						
								2 oraux de groupe (1 dans chaque TP) 2 CT EO 0h20 1					
Choisir 2 élément(s)													
Matière		Clinique des liens familiaux				CT	TP 12						
Matière		Violences familiales : clinique des liens				CT	TP 12						
Matière		Clinique des psychoses de l'adulte				CT	TP 12						
Matière		Psychothérapies des malades somatiques				CT	TP 12						
UE		Spécialisation de la clinique 2/2	3	1		CT	TP 12						
								2 exposés oraux de groupe (1 dans chaque TP) CC EO 0h45 1					
Choisir 2 élément(s)													
Matière		L'enfant, le psychologue et le handicap				CT	TP 12						
Matière		Adolescence et problématique de crise				CT	TP 12						
Matière		Ideologies, radicalités et psychanalyse				CT	TP 12						
Matière		Mutations contemporaines du champ de la santé mentale				CT	TP 12						

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
RS	Rapport écrit avec soutenance

**Master 2 - Psychologie sociale, du travail
et des organisations - Psychologie
sociale, du travail et des organisations****Équivalences et validations d'acquis**

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, d'année, d'une ou plusieurs UE (compétences) ou élément(s) constitutif(s) d'UE (de compétences).

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

L'année, les UE (compétences) ou les éléments constitutifs d'une UE (compétence) ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, de l'année ou de l'UE (la compétence). En cas de dispense d'année, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes de la seule année effectuée à l'Université de Strasbourg.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence + il n'y a plus de semestres)

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE (la compétence) : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE (compétence) se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE (la compétence) est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

La non-acquisition (la compétence) entraîne la défaillance.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence)

Au niveau de l'année : les notes des UE (compétences) au sein d'une même année ne se compensent pas entre elles. L'année est validée si toutes les UE (compétences) qui la composent sont validées.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (pas de compensation entre les compétences)

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (non pertinent : il n'y a plus de semestres) Le paragraphe a été supprimé.

Capitalisation

Motivation de la dérogation :

Passage APC, (non pertinent dans le cadre d'une approche par compétence). Le paragraphe a été supprimé.

Motivation de la dérogation :

Passage APC, (non pertinent dans le cadre d'une approche par compétence). Le paragraphe a été supprimé.

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les compétences acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des 2 années de Master, sans pondération des années. La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite de la première année de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes de la première année du Master. La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres)

Jury

Le jury d'année se prononce sur la validation ou la non validation de l'année. Il se réunit à l'issue de l'année. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE (compétences) non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence)

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE (la compétence).

Un minimum de trois notes par UE (compétence) est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury où une épreuve de substitution est proposée. Si une UE (compétence) n'est évaluée que par des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE (compétence). Le président de jury en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.			
BLOC		Liste des compétences															
UE		1. Analyser une situation professionnelle ou une question de recherche	18	18		CCI		Note Construire une problématique de recherche	EsC	A			2				
								Note Traitement de données	EsC	A			1				
								Note Traitement de données	EsC	A			1				
UE		2. Mobiliser des connaissances en PSTO pour les appliquer à une situation de travail	24	24		CCI		Note Gestion des ressources humaines	EsC	A			1				
								Note Outils d'évaluation dans le monde du travail	EsC	A			2				
								Note Gestion du conflit et médiation	EsC	A			1				
UE		3. Elargir les connaissances spécialisées à d'autres domaines (travail, organisation, santé...)	6	6		CCI		Note Facteur humain	EsC	A			1				
								Note Insertion et orientation professionnelle	EsC	A			1				
								Note Analyse de l'activité et ergonomie	EsC	A			2				
UE		4. Mobiliser les règles d'éthique et de déontologie en situation professionnelle	6	6		CCI		Note Réaliser une étude scientifique 2	EsC	A			1				
								Note Stage et accompagnement	EsC	A			3				
UE		5. Utiliser les outils numériques et de communication de manière autonome	6	6		CCI		Note Gestion des ressources humaines	EsC	A			1				

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
BLOC		Liste des matières				CCI										
							CM 54									
Matière		Gestion des ressources humaines				CCI		Evaluation en situation professionnelle	EsC	EP						
							CM 24									
Matière		Facteur humain et organisation du travail				CCI		Evaluation en situation professionnelle	EsC	EP						
							CM 24									
Matière		Insertion et orientation professionnelle				CCI		Dossier	EsC	PE						
							CM 24									
Matière		Outils d'évaluation dans le monde du travail				CCI	TD 24									
							CM 24	Ecrit	EsC	ET	2h00					
Matière		Gestion du conflit et médiation				CCI		Evaluation en situation professionnelle	EsC	EP						
							CM 44									
Matière		Analyse de l'activité et ergonomie				CCI		Ecrit	EsC	ET	1h00					
							CM 20									
Matière		Expression, représentation et participation des salariés				CCI			EsC	Q						
							TD 36									
Matière		Construire une problématique de recherche (2)				CCI		Pour le Master 1 PSTO : Dossier	EsC	PE						
								Pour le Master TCC et DEV : Oram	EsC	EO	0h15					
							TD 36									
Matière		Traitement de données				CCI		Oral 1	EsC	EO	0h15					
								Oral 2	EsC	EO	0h15					
								Evaluation								
Matière		Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A						
Matière		Réaliser une étude scientifique (2)		4		CCI	TD 24	Mémoire	EaC	MS						
Matière		Stage et accompagnement de la pratique professionnelle		6		CCI	TD 24	Rapport	EaC	RS						

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
EP	Évaluation en situation professionnelle
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence
RS	Rapport écrit avec soutenance

Université

de Strasbourg

Règles modifiées de la formation

2024-2025

Catalogue des cours pour spécialistes
d'autres disciplines - Faculté de psychologie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Matière	Introduction aux neurosciences cognitives	6	6		CCI	CM 50	Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h30	2		
	Matière	Troubles cognitifs et comportementaux dans des modèles animaux de pathologie neurodégénératives	3	3		CCI	CM 20 TD 6	Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1,25		
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1,25		
								Oral	EsC	EO	0h10	0,5		
	Matière	Neurosciences cognitives de la conscience	3	3		CCI	CM 20	Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	1,5		
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h00	1,5		
	Matière	Modélisation chez le rongeur de troubles comportementaux et cognitifs associés aux pathologies psychiatriques	6	6		CCI	CM 40 TD 6	Etude de documents et restitution écrite par groupe	EsC	ET	3h00	1,5		
								Etude de documents et restitution écrite par groupe	EsC	ET	3h00	1,5		
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	3		
	Matière	Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives	3	3		CCI	CM 14 TD 12	Méthodologie appliquée au traitement de données EEG : épreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
								Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives du rongeur : rapport de groupe	EsC	PE		1		
								Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives du rongeur : épreuve écrite	EaC	ET	2h00	1		
	Matière	Cognition animale	3	3		CCI	CM 24	Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1,5		
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h30	1,5		
	Matière	Introduction à la psychologie et ses méthodes				CCI	TD 24	Epreuve écrite	EaC	ET		1		
	Matière	Introduction aux sous-disciplines de la psychologie				CCI	TD 40	Epreuve écrite	EaC	ET		2		
	Matière	Introduction à la biologie et aux neurosciences				CCI	TD 20	Epreuve écrite	EaC	ET		1		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Régime	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		UE1 - Méthodologie du travail universitaire			3	CCI										
BLOC		Qu'est-ce que l'université? Être étudiant?				CCI										
							TD 2									
EC		Qu'est-ce que l'université? Être étudiant?				CCI		présence aux cours Enseignement non évalué mais fera partie de la note de présence à l'ensemble des cours de l'année. L'assiduité est récompensée.	EsC	A			1			
BLOC		Expression, communication en langue française				CCI										
							TD 24									
EC		Orthographe grammaticale et lexicale				CCI		dossier écrit	EsC	A			1			
									EaC	A			3			
							TD 30									
EC		Expression écrite				CCI		dossier écrit	EsC	A			1			
									EaC	A			3			
							TD 12									
EC		Expression orale				CCI		Epreuve orale	EaC	EO			2			
EC		Pratiques corporelles				CCI	TD 8									
EC		Théâtre forum				CCI	TD 12									
BLOC		Maîtrise de l'information et des outils numériques				CCI										
							TD 2									
EC		Découverte d'Ernest				CCI		Epreuve écrite	EaC	ET			1			
							TD 8									
EC		Introduction à la recherche documentaire				CCI		dossier	EsC	A			1			
							TD 12									
EC		Acquérir et produire de l'information				CCI		Epreuve écrite dossier	EaC	ET			2			
									EsC	A			1			
BLOC		Méthodologie du travail efficace				CCI										
EC		Apprendre à apprendre				CCI	TD 10									

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
UE		UE2 - Fondamentaux disciplinaires : anglais		2		CCI							
EC		Bases de la grammaire anglaise et de la syntaxe				CCI	TD 20	Epreuve écrite	EaC	ET		1	
EC		Expression anglaise écrite				CCI	TD 24	Epreuve écrite	EaC	ET		1	
EC		Expression anglaise orale				CCI	TD 24	Epreuve écrite	EaC	ET		1	
EC		Introduction à la littérature				CCI	TD 9	Epreuve écrite	EaC	ET		1	
EC		Introduction à la civilisation				CCI	TD 9	Epreuve écrite	EaC	ET		1	
UE		UE2 - Fondamentaux disciplinaires : psychologie		2		CCI							
Matière		Introduction à la psychologie et ses méthodes				CCI	TD 24	Epreuve écrite	EaC	ET		1	
Matière		Introduction aux sous-disciplines de la psychologie				CCI	TD 40	Epreuve écrite	EaC	ET		2	
Matière		Introduction à la biologie et aux neurosciences				CCI	TD 20	Epreuve écrite	EaC	ET		1	
Matière		Immersion dans les CM de L1				CCI		Dossier Dossier à rendre. Système de notation: validé ou non validé.	EsC	A		1	

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.			
UE		UE3 - Culture générale			1	CCI											
EC		Connaissance du monde contemporain				CCI	TD 24										
								Epreuve écrite	EaC	ET		1					
EC		Ouverture culturelle				CCI	TD 24										
								Epreuve écrite	EaC	ET		1					
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>															
EC		Histoire				CCI	TD 24										
								écrit	EaC	ET		1					
EC		Anglais LANSAD				CCI	TD 24										
								Epreuve écrite	EaC	ET		1					
UE		UE4 - Projet personnel et professionnel			1	CCI	TD 36										
EC		Connaissance de soi				CCI	TD 12										
								dossier	EsC	A		1					
EC		Découverte du monde professionnel				CCI	TD 10										
								dossier	EsC	A		1					
EC		Construction du projet d'études				CCI	TD 8										
Stage		Stage filé janvier-avril				CCI	TD 8										
								dossier	EsC	A		1					
EC		Initiation à l'entrepreneuriat				CCI	TD 6										
								Epreuve orale	EaC	EO		1					

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

**DU Psychologie - Le Trouble du spectre de l'autisme
(TSA) parmi les troubles du neuro-développement :
repérer, diagnostiquer, évaluer, accompagner**

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Concepts de base		1		CT		Contrôle de connaissance au domicile 1	CC	A		1		
								Ce contrôle de connaissance concerne les 6 modules du programme						
								Contrôle de connaissance au domicile 2						
								Ce contrôle de connaissance concerne les 6 modules du programme	CC	A		1		
								Présence au module	CC	A		1		
UE		Bilan diagnostique et fonctionnel de l'enfant et de l'adulte avec ou sans handicap intellectuel		1		CT		Présence au module	CC	A		1		
UE		Initiation à l'analyse fonctionnelle et prévention des troubles du comportement		1		CT		Présence au module	CC	A		1		
UE		Intervention chez l'enfant		1		CT		Présence au module	CC	A		1		
UE		Intervention chez l'adulte		1		CT		Présence au module	CC	A		1		
UE		Stage		1		CT		Rapport de stage	CC	A		1		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'ELP	
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre

VERSION DE TRAVAIL

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Psychologie de l'homme au travail		1		CT		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
UE		L'apport de la psychologie à la DRH		1		CT		dossier portant sur une des thématiques abordées	CC	A		1		
UE		Le facteur humain et le changement		1		CT		dossier portant sur une des thématiques abordées	CC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'ELP	
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université et par délégation au Doyen de la Faculté de Psychologie via le responsable de diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Contrat pédagogique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée auprès du responsable d'année au plus tard deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées (TD et TP). Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines sont intégrées à des blocs de compétences.

En 1ère année de licence de psychologie, les 6 UE suivantes constituent le bloc de compétences "*Comprendre les mécanismes psychologiques sous-tendant les comportements humains normaux et pathologiques*": **au semestre 1** : Fondement en psychologie, **au semestre 2** : Psychologie clinique : concepts de base en psychanalyse 1, Psychologie du développement : développement et apprentissage, Psychologie sociale : relations intergroupes, Mémoire et autres fonctions, Histoire et épistémologie.

Motivation de la dérogation :

Introduction progressive de l'APC

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours **ET** il devra également avoir validé le bloc de compétences "*Comprendre les mécanismes psychologiques sous-tendant les comportements humains normaux et pathologiques*".

Motivation de la dérogation :

Intégration d'un bloc de compétence

Mise en situation professionnelle

La formation ne prévoit pas de période obligatoire de mise en situation en milieu professionnel, elle autorise un stage volontaire de réorientation en accord avec le responsable des stages de la licence. L'étudiant ayant au moins acquis un semestre de sa première année peut effectuer un stage de découverte du milieu professionnel d'une durée minimale de 35h.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour lecteur

Le stage volontaire, effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par le responsable de stage, fait l'objet d'une évaluation effectuée par le tuteur professionnel du lieu de stage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Motivation de la dérogation :

Non concerné

La formation ne propose pas de contrat d'apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20, sauf pour les UE libres et découvertes qui donnent lieu à un quitus Acquis/Non acquis et les UE langue (Lansad) des Semestres 1 et 2 évaluées par compétences.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

plus précis pour le lecteur

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2.

Au niveau du bloc de compétences : la compensation opère entre les moyennes des UE le constituant se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le bloc de compétences est validé si la moyenne des UE le composant affectées de leurs coefficients respectifs est égale ou supérieure à **10/20**.

Motivation de la dérogation :

Intégration de l'APC

il n'y a pas de compensation entre le bloc de compétences "*Comprendre les mécanismes psychologiques sous-tendant les comportements humains normaux et pathologiques*" et la moyenne des deux semestres de l'année en cours.

La validation des UE Libre (S1) et Découverte (S2) et les UE Langues (Lansad) donnent lieu à un résultat (Acquis/non acquis) sans prise en compte de la note.

Ces UE sont indispensables à la validation de chaque semestre et de l'année même si elles ne participent pas au calcul de la moyenne.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs et du bloc de compétences "*Comprendre les mécanismes psychologiques sous-tendant les comportements humains normaux et pathologiques*". Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai d'au moins deux semaines après la publication des résultats de la session principale ou de la convocation aux épreuves de la session de rattrapage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (TD et TP). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les 3 autres aménagements sont discutés au cas par cas dans le cadre d'un contrat pédagogique.

Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage			
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
UE		Fondements en psychologie	9	3		CT	CM 72										
							TD 32	Epreuve écrite						Ecrit			
								CT	ET	2h00			CT	ET	2h00		
UE		Fondements en biologie et neurosciences	6	2		CT	CM 44										
							TD 4										
							TP 2	Epreuve écrite						Epreuve écrite			
								CT	ET	1h30			CT	ET	1h30		
UE		Fondements méthodologiques en psychologie	6	2		CT	CM 30										
							TD 20	Epreuve écrite						Epreuve écrite			
								CT	ET	1h30			CT	ET	1h30		
UE		Méthodologie du Travail Universitaire	3	1		CT	TD 24										
							1 note EAD	CC	A		1		X				
							1 Présentation orale collective	CC	EO	0h15	1		X				
							1 Dossier individuel	CC	PE		1		X				
UE		Libre (hors composante)	3	1		CT	CM 24										
UE		Langues	3	1		CT											
Choisir 1 élément(s)																	
Matière		Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC A			
Matière		Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC A			

Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
UE		Psychologie clinique : concepts de base en psychanalyse (1)	3	1		CT	CM 18											
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h00					Epreuve écrite	CT	ET
UE		Psychologie du développement : développement et apprentissage	3	1		CT	CM 24											
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h00					Epreuve écrite	CT	ET
UE		Psychologie sociale : relations intergroupes	3	1		CT	CM 24											
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h00					Epreuve écrite	CT	ET
UE		Mémoire et autres fonctions	3	1		CT	CM 24											
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30					Epreuve écrite	CT	ET
UE		Physiologie des systèmes de communication	3	1		CT	CM 23											
							TP 3	Epreuve écrite	CT	ET	1h30					Epreuve écrite	CT	ET
UE		Statistiques 1	3	1		CT	CM 18											
							TD 8	Epreuve écrite	CT	ET	1h00					Epreuve écrite	CT	ET
UE		Histoire et épistémologie	3	1		CT	CM 24											
								Epreuve écrite	CT	ET	1h00					Epreuve écrite	CT	ET
UE		Accompagnement du projet de l'étudiant : explorer	3	1		CT	CM 6											
							TP 10	1 Présentation orale collective	CC	EO	0h15	1	X					
								1 Poster collectif	CC	PE		1	X					
								1 dossier individuel	CC	PE		2	X					
UE		Découverte (hors composante)	3	1		CT	CM 24											
UE		Langues	3	1		CT												
Choisir 1 élément(s)																		
Matière		Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC A				
Matière		Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC A				

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université et par délégation au Doyen de la Faculté de Psychologie via le responsable de diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Contrat pédagogique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée auprès du responsable d'année au plus tard deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées (TD et TP). Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Concernant l'UE Psychologie clinique : Initiation TCC (Thérapies Cognitivo-Comportementales) : 2 absences injustifiées aux TD = -1 point à l'oral du CC (coef. 1)

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Mise en situation professionnelle

La formation ne prévoit pas de période obligatoire de mise en situation en milieu professionnel, elle autorise un stage volontaire au minimum de 35h en accord avec le responsable de stage de la licence.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour lecteur

Le stage volontaire, effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par le responsable de stage, fait l'objet d'une évaluation effectuée par le tuteur professionnel du lieu de stage.

Motivation de la dérogation :
plus précis

Motivation de la dérogation :
non concerné

La formation ne propose pas de contrat d'apprentissage.

Motivation de la dérogation :
Plus précis

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20, sauf pour les UE Langues, Ouverture professionnelle et pour le dispositif de participation à une recherche (UE Méthodes et outils de la recherche en psychologie et du numérique 2) qui donnent lieu elle à un quitus Acquis / Non acquis dont la conséquence est la défaillance.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :
plus précis pour le lecteur

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motivation de la dérogation :
Plus précis

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 3 et 4.

Motivation de la dérogation :
plus précis

L'enseignement PIX du semestre 3 sera évalué uniquement par du contrôle continu. L'enseignement PIX au semestre 4 sera évalué par du contrôle continu et par un contrôle terminal (=certification PIX). La note du contrôle terminal sera déterminée selon les modalités établies par la cellule PIX. La note finale à l'enseignement PIX du semestre 4 sera la moyenne du contrôle terminal et des contrôles continus selon leurs coefficients respectifs.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes obtenues dans le cadre de la préparation et de la certification PIX. Le contrat pédagogique, notamment dans le cadre d'un régime spécifique d'études, peut apporter des exceptions à ce sujet.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai d'au moins deux semaines après la publication des résultats de la session principale ou de la convocation aux épreuves de la session de rattrapage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (TD et TP). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les 3 autres aménagements sont discutés au cas par cas dans le cadre d'un contrat pédagogique.

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Uniquement pour le parcours L2 de psychologie					Uniquement pour le parcours L2 de psychologie										
								CC 1															
								Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45	1											
								CC 2															
								Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45	1											
								CC 3															
								Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h30	1											
UE		Statistiques 2	3	1		CT	CM 18 TD 8																
								Epreuve écrite	CT	ET	1h00												
							CM 18 TD 6																
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
								Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30												
								CC 1															
								Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45												
								CC 2															
								Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45												
UE		Options une au choix				CT																	
		Choisir 1 élément(s)																					
UE		1. Réussite scolaire	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
UE		2. Approches historique et culturelle en psychologie	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
UE		3. Handicap & Citoyenneté : école société travail	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
UE		4. Psychologie expérimentale et éthologie cognitive	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
UE		5. Lien à l'autre	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30												
UE		6. Vieillesse	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	2h00												
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00												
UE		7. Psychologie, Humanité et animalité	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	2h00												
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00												

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université et par délégation au Doyen de la Faculté de Psychologie via le responsable de diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Contrat pédagogique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée auprès du responsable d'année au plus tard deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Concernant l'UE Psychologie clinique : Initiation TCC (Thérapies Cognitivo-Comportementales) : 2 absences injustifiées aux TD = -1 point à l'oral du CC (coef. 1)

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Mise en situation professionnelle

La formation ne prévoit pas de période obligatoire de mise en situation en milieu professionnel, elle autorise un stage volontaire au minimum de 35h en accord avec le responsable de stage de la licence.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour lecteur

La formation ne propose pas de contrat d'apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20, sauf pour les UE Langues, Ouverture professionnelle et pour le dispositif de participation à une recherche (UE Méthodes et outils de la recherche en psychologie et du numérique 2) qui donnent lieu elle à un quitus Acquis / Non acquis dont la conséquence est la défaillance.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

plus précis pour le lecteur

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 3 et 4.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes obtenues dans le cadre de la préparation et de la certification PIX. Le contrat pédagogique, notamment dans le cadre d'un régime spécifique d'études, peut apporter des exceptions à ce sujet.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury. Elle intervient dans un délai d'au moins deux semaines après la publication des résultats de la session principale ou de la convocation aux épreuves de la session de rattrapage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (TD et TP). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,25										
								CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,25										
								CC3 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EaC	ET	1h00	0,5										
							CM 8 TD 3															
EC		Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)					CCI	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,3										
								CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EaC	ET	1h00	0,7										
							CM 18 TD 6															
UE		Psychologie clinique : concepts de base en psychanalyse (2)	3	1			CT	Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30					Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30			
								CC 1 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45											
							CM 12 TD 12															
UE		Psychologie clinique : initiation aux TCC	3	1			CT	Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30	4			Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30	4			
								Oral Concerne les parcours L2 psychologie et L2 psycho santé, report de la note que pour le parcours L2 psychologie	CC	EO	0h15	1		X								
								CC 2 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45	2										

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Présentation du projet Santé	EsC	A	0h00	0,3											

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université et par délégation au Doyen de la Faculté de Psychologie via le responsable de diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Contrat pédagogique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée auprès du responsable d'année au plus tard deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées (TD et TP). Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Motivation de la dérogation :

plus précis

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à la troisième année, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de la deuxième année. Toutefois un étudiant n'ayant pas validé la deuxième année mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en troisième année. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire. L'étudiant n'ayant pas validé sa deuxième année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre des éléments pédagogique de la troisième année en accord avec la responsable de la licence.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit une période obligatoire de mise en situation en milieu professionnel d'une durée de 70h au semestre 6.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Le stage obligatoire prévu par la maquette de formation fait l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de l'UE stage du semestre 6 de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motivation de la dérogation :

plus précis

La formation ne propose pas de contrat d'apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 sauf l'UE langues (Lansad) du Semestre 5 évaluée par compétences.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

plus précis pour le lecteur

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 5 et 6.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année, dans un délai de 48h.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation dans un délai de 48h.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai d'au moins deux semaines après la publication des résultats de la session principale ou de la convocation aux épreuves de la session de rattrapage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Concernant l'UE stage du semestre 6 évalué en CC, les étudiants n'ayant pas pu achever leur stage avant la fin de la première session d'examen, peuvent rendre le dossier à la seconde session.

Motivation de la dérogation :

Bénéfice des étudiants

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (TD et TP). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les 3 autres aménagements sont discutés au cas par cas dans le cadre d'un contrat pédagogique.

Semestre 5

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE		Psychopathologie et sémiologie 1	3	1		CT	CM 20													
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	2h00					Epreuve écrite	CT	ET	2h00	
UE		Psychopathologie cognitive et TCC	3	1		CT	CM 18													
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30						Epreuve écrite	CT	ET	1h30
UE		Développement du langage oral	3	1		CT	CM 18													
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30						Epreuve écrite	CT	ET	1h30
UE		Psychologie sociale : attribution causale	3	1		CT	CM 12													
							TD 12	Epreuve écrite	CT	ET	1h30						Epreuve écrite	CT	ET	1h30
UE		Fonctions exécutives	3	1		CT	CM 24													
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30						Epreuve écrite	CT	ET	1h30
UE		L'entretien et le bilan dans une démarche clinique	3	1		CT	CM 18													
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30						Epreuve écrite	CT	ET	1h30
UE		Projet de l'étudiant et Valorisation des compétences (démarche portfolio)	3	1		CT	TP 24													
								Dossier	CC	PE				X						
UE		Statistiques 3	3	1		CT	CM 18													
							TD 8	Epreuve écrite	CT	ET	1h00						Epreuve écrite	CT	ET	1h00
UE		Langues	3	1		CT														
Choisir 1 élément(s)																				
Matière		Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC	A					
Matière		Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC	A					
UE		Options S5 (1 au choix)				CT														
Choisir 1 élément(s)																				
UE		1. Approche psychologique des fonctions parentales	3	1		CT	CM 24													
								Epreuve écrite	CC	ET	1h30	1	X							
								Oral	CC	EO	0h30	1	X							
		Dossier	CC	PE		1	X													
UE		2. TCC : de la psychologie expérimentale à la relation d'aide	3	1		CT	CM 24													
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00						Epreuve écrite	CT	ET	2h00
UE		3. Psychologie du travail	3	1		CT	CM 24													
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30						Epreuve écrite	CT	ET	1h30
UE		4. Psychologie de l'adolescent	3	1		CT	CM 24													
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00						Epreuve écrite	CT	ET	2h00
UE		5. Des souris et des hommes : neuropsychologie translationnelle	3	1		CT	CM 24													
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30						Epreuve écrite	CT	ET	1h30

Semestre 6

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
UE		Psychopathologie et sémiologie 2	3	1		CT	CM 18												
							TD 6	Ecrit	CT	ET	2h00				Ecrit	CT	ET	2h00	
UE		Psychologie sociale : représentations sociales	3	1		CT	CM 15												
							TD 10	Epreuve écrite 1	CC	ET	0h30	1	X						
							Epreuve écrite 2	CC	ET	0h30	1	X							
							Epreuve écrite 3	CC	ET	1h30	2	X							
UE		Psychologie cognitive du langage écrit	3	1		CT	CM 18												
							TD 6	Ecrit	CT	ET	1h30				Ecrit	CT	ET	1h30	
UE		Psychologie du développement : origines prénatales	3	1		CT	CM 18												
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30	
UE		Neurobiologie du comportement 2	3	1		CT	CM 18												
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	2h00				Epreuve écrite	CT	ET	2h00	
UE		Stage	3	1		CT	TP 10												
UE		Travail d'étude et de recherche	3	1		CT	TD 24												
							Dossier	CC	PE				X						
UE		Psychological approaches to societal matters	3	1		CT	CM 12												
							TD 12	Epreuve écrite	CT	ET	2h00	2				Epreuve écrite	CT	ET	2h00
UE		Approfondissements théoriques (1 au choix) <i>Choisir 1 élément(s)</i>				CT													
UE		1. Comparaison sociale	3	1		CT	CM 24												
UE		2. Épistémologie de la neuropsychologie	3	1		CT	CM 24												
							Epreuve écrite	CT	ET	1h00				Epreuve écrite	CT	ET	1h00		
UE		3. Jeu et développement de l'enfant	3	1		CT	CM 18												
							TD 6	Oral collectif (2 à 3 étudiants)	CC	EO	0h10	1	X	Epreuve écrite	CT	ET	1h30	2	
							Epreuve écrite	CT	ET	1h30	2								
UE		4. Psychopathologie et langage	3	1		CT	CM 24												
							Dossier	CT	PE				Dossier	CT	PE				
UE		5. Troisième vague des TCC et psychologie positive	3	1		CT	CM 24												
							Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
UE		Psychologie appliquée (1 au choix) <i>Choisir 1 élément(s)</i>				CT													
UE		1. Méthodologie scientifique en sciences humaines et sociales	3	1		CT	CM 12												
							TD 12	Dossier	CC	PE			1	X					
							Ecrit	3 CC	A			1	X						

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
UE		2. Fondements méthodologiques des TCC	3	1		CT	CM 12															
							TD 12															
							Epreuve écrite	CT	ET	1h30	2			Epreuve écrite	CT	ET	1h30	2				
							Oral	CC	EO	0h15	1	X										
UE		3. Les outils du psychologue clinicien	3	1		CT	CM 12															
							TD 12															
							Dossier	CC	PE		1	X		Epreuve écrite	CT	ET	1h00	1				
							Epreuve écrite	CT	ET	1h00	1											

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 7

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Neuropsychologie des fonctions cognitives	6	2		CT	CM 36							
							TD 8							
								Ecrit	CT	ET	2h00	1		
UE		Neurosciences cognitives du contrôle exécutif : étude des différences individuelles	3	1		CT	CM 24							
							TD 2							
								Ecrit	CT	ET	1h30	1		
UE		Evaluation en neuroimagerie	3	1		CT	CM 20							
							TD 2							
								Ecrit	CT	ET	1h30	1		
UE		Statistiques	3	1		CT	CM 12							
							TD 16							
								Ecrit	CT	ET	1h00	1		
UE		Initiation à la recherche	6	2		CT	CM 6							
							TD 69							
								Oral en groupe	CC	EO	0h20	2		
								Ecrit : 1 dossier par groupe	CC	PE		1		
UE		Insertion professionnelle	3	1		CT	TD 20							
								Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences	CC	PE		1		
								Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences						
								Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle						
								Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle avec un support LinkedIn	CC	EO	0h05	1		
UE		Projet tuteuré (Stage 1 de 60h minimum)	6	2		CT	CM 45							
								présentation de cas cliniques (en groupe)	CC	EO	0h35	1		
								présentation de cas cliniques (en groupe)						
								Rapport de stage	CC	R		1		
								Appréciation tuteur de stage						
								Appréciation du psychologue ayant suivi l'étudiant sur le lieu de stage	CC	A		1		
								Ecrit	CC	ET	1h00	1		

Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 8

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Neuropsychologie du vieillissement	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	1h30	1		
UE		Neuropsychologie du langage	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	1h30	1		
UE		Douleur et cognition	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00	1		
UE		Neuropsychologie des addictions	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00	1		
UE		Réhabilitation des troubles neuropsychologiques - Niveau 1	3	1		CT	CM 14 TD 16	Ecrit	CT	ET	1h30	1		
UE		Troubles cognitifs des AVC et des TC graves de l'adulte	3	1		CT	CM 16 TD 10	Ecrit	CT	ET	2h00	1		
UE		Plasticité cérébrale	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00	1		
UE		Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 1	3	1		CT	CM 20 TD 6	Dossier Ecrit	CC	PE	2h00	1 2		
Matière		Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
UE		UE Optionnelle S2				CT								
		Choisir 1 élément(s)												
UE		Stage 2 - Pratiques professionnelles	3	1		CT	CM 24	Oral face à un jury de professionnels présentation d'une situation clinique (5 minutes) et séance de questions cliniques et/ou éthiques (10 minutes)	CT	EO	0h15	1		
UE		Vieillesse – aspects cognitifs, neuropsychologiques et sociaux.	3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00			
UE		Troubles neuro-développementaux des apprentissages	3	1		CT	CM 22 TD 8	Contrôle terminal écrit	CT	ET	2h00	1		
UE		Mechanisms of Neurodegeneration 1	3	1		CT	CM 25	Ecrit connaissances fondamentales Evaluation écrite en deux parties: (1) petites questions de cours et (2)	EsC	ET	1h00	1		
Matière		Mechanisms of Neurodegeneration 1		3		CCI								

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Connaissances et analyse de documents							
UE		Time in Perception and Action 1	3	1		CT									
							CM 25								
Matière		Time in Perception and Action 1			3	CCI		Evaluation des connaissances	EsC	ET	2h00	1			
								Analyse d'article rapport	EsC	EO	0h35	1			
									EsC	A		1			
UE		Introduction to Pain	3	1		CT									
							CM 24								
Matière		Introduction to Pain			3	CCI		Evaluation des connaissances fondamentales et analyse de documents	EaC	ET	1h00	1,5			
								mémoire personnel	EsC	A		1,5			

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Assiduité

La présence des étudiants aux unités d'enseignements (U.E.) est obligatoire. Un appel nominatif est procédé au début de chaque enseignement. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable du parcours.

Une demande d'autorisation d'absence pour un autre motif (e.g. activités sur le lieu de stage) peut être formulée par un(e) étudiant(e) auprès du responsable d'année du parcours concerné, au moins 7 jours ouvrés avant la date du ou des cours concerné(s). Une autorisation écrite et signée sera établie par le responsable d'année, si celui accepte la demande de l'étudiant(e).

Pour chaque absence non justifiée à une U.E., un demi-point (i.e. -0,5/20) est retiré à la moyenne de l'UE correspondante pour chacune des heures d'enseignement non suivies.

Motivation de la règle additionnelle :

Ces dérogations permettent d'une part de s'ajuster à la difficulté de concilier l'enseignement et certaines contraintes relatives à la disponibilité des lieux de stage. Il convient par ailleurs d'informer les étudiants des modalités d'évaluation de l'assiduité et des sanctions pouvant découler des absences non justifiées

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la règle additionnelle :

il convient ici de préciser ce point au lecteur

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire à l'exception de l'UE Stage professionnalisant et supervision. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

En Master Psychologie mention Psychologie clinique en thérapie comportementale et cognitive, en 2ème année de Master semestre 4, une note strictement inférieure à 10 sur 20 à l'U.E. « Stage Professionnalisant et supervision » ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette formation vise à former des psychologues cliniciens. L'évaluation des capacités de clinicien est essentielle et cruciale pour l'exercice de la profession. La validation du stage professionnalisant, qui est une composante clé du programme, assure que l'étudiant possède les compétences pratiques nécessaires. Par conséquent, une note strictement inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'UE Stage de la deuxième année de Master. Cette exigence garantit que les futurs diplômés ont démontré des compétences cliniques adéquates, indispensables à leur future pratique professionnelle.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 7

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		Histoire des TCC et bases en psychopathologie et psychopharmacologie	3	1		CT	CM 18								
							TD 8								
							Orale	CC	EO	0h20	0,5				
		Écrit	CT	ET	1h30	1,5									
UE		Méthodologies et techniques stratégiques en TCC (Niveau 1)	6	2		CT	CM 25								
							TD 32								
							Écrit	CT	ET	1h30	1,5				
		Dossier	CC	PE		0,5									
UE		TCC en médecine comportementale	3	1		CT	CM 22								
							TD 2								
							Écrit	CT	ET	2h00	1				
UE		TCC et âges de la vie	3	1		CT	CM 22								
							TD 4								
							Écrit	CT	ET	1h30	1,5				
		Dossier	CC	PE		0,5									
UE		Statistiques en psychologie	3	1		CT	CM 8								
							TD 12								
							Écrit 1	CC	ET	0h45	1				
		Écrit 2	CC	ET	1h30	2									
UE		TCC, troubles anxieux et TOC	3	1		CT	CM 8								
							TD 24								
							Écrit	CT	ET	1h30					
UE		L'entretien en TCC	6	2		CT	CM 28								
							TD 24								
							Écrit	CT	ET	1h30	1				
		Présentation orale	CC	EO	0h20	1									
UE		Insertion professionnelle	3	1		CT	TD 20								
							Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences	CC	PE		1				
							Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle	CC	EO	0h05	1				
		Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle avec un support LinkedIn													

Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 8

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.			
UE		Projet de recherche et supervision de stage	12	4		CT	CM 6										
							TD 80										
							Mémoire recherche	CT	MS		2						
							Rapport de stage	CT	PE		1						
							Soutenance orale	CT	EO	0h20	0,5						
							Présentation orale présentation orale de 10 min, suivie de 10 minutes de réponses aux questions	CT	EO	0h20	0,5						
UE		Trauma	3	1		CT	CM 24										
							Ecrit	CT	ET	2h00							
UE		CBT models and their clinical application (Niveau 1)	3	1		CT	CM 4										
							TD 30										
							Ecrit	CT	ET	1h30	1						
							Présentation orale	CT	EO	0h20	1						
UE		TCC centrée sur l'émotion (Niveau 1)	3	1		CT	CM 18										
							TD 9										
							Ecrit	CT	ET	1h30							
UE		Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 1	3	1		CT	CM 20										
							TD 6										
							Dossier	CC	PE		1						
							Ecrit	CC	ET	2h00	2						
UE		UE Optionnelle S2 (2 au choix)				CT											
		Choisir 2 élément(s)															
UE		Nouvelles technologies et TCC	3	1		CT	TD 36										
							Ecrit	CT	ET	1h30							
UE		TCC des troubles neuropsychologiques	3	1		CT	TD 36										
							Ecrit	CT	ET	1h30							
UE		Neuropsychologie des addictions	3	1		CT	CM 24										
							Ecrit	CT	ET	2h00	1						
UE		Vieillessement – aspects cognitifs, neuropsychologiques et sociaux.	3	1		CT	CM 24										
							Ecrit	CT	ET	2h00							
UE		Douleur et cognition	3	1		CT	CM 24										
							Ecrit	CT	ET	2h00	1						

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL